

DEC112131DIST



Décision portant nomination de M. Laurent CAPELLI aux fonctions de directeur adjoint de l'unité propre de service « Centre pour la communication scientifique directe » (CCSD)

Le Président

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 000005SPHM en date du 13 juillet 2000 portant création de l'unité n° S2275 intitulée « Centre pour la communication scientifique directe » (CCSD) ;

Vu l'avis du conseil de l'unité ;

Décide

Article 1^{er}

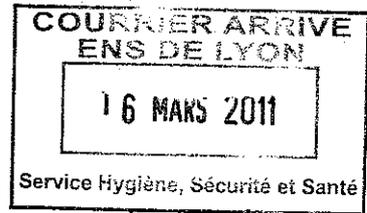
M. Laurent CAPELLI, est nommé directeur adjoint de l'unité propre de service n° S2275 intitulée « Centre pour la communication scientifique directe », à compter du 1^{er} septembre 2011.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29/09/2011

Alain FUCHS



Décision DEC110021DR07
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)



Région
Rhône Auvergne

www.dr7.cnrs.fr

2, avenue Albert Einstein
BP 61335
69609 Villeurbanne cedex
04 72 44 56 00
04 78 89 47 69

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n°030039IGHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS;

Vu la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'**École Normale Supérieure de Lyon** le...*15/02/2008*, portant création de l'unité mixte de recherche dont l'intitulé est **Laboratoire d'informatique du parallélisme (UMR n°5668)** ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 01/01/2011 nommant **M. VILLARD Gilles** directeur de l'unité de recherche **UMR n°5668** ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du *16/12/2010*

Considérant que **M. PONSARD Dominique** a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par **Le CNRS Rhône Auvergne** du **04 Octobre 2010** au **05 Octobre 2010** et du **15 Novembre 2010** au **17 Novembre 2010**

Article 1

M. PONSARD Dominique, Ingénieur d'étude, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS **UMR n°5668**, à compter du *1/12/2010*

M. PONSARD Dominique exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, **M. PONSARD Dominique** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Lyon, le 17 février 2011
Le directeur de l'unité
(Signature)



Délégation
Rhône-Auvergne

www.dr7.cnrs.fr

2, avenue Albert Einstein
BP 61335
69609 VILLEURBANNE cedex
Tél. 04 72 44 56 00
Fax 04 78 89 47 69

Visa du délégué régional du CNRS



Visa du chef d'établissement partenaire

Président, Directeur Général
par intérim
J. SAMARIT

